



Service GMR

MRC de Bellechasse

Armagh, 28 février 2018

INFORMATION SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tubulures d'érablières : de l'eau au sirop en recyclant le tuyau

La saison des sucres approche à grand pas et avec elle l'entaillage des arbres et l'installation de la tubulure. Lorsque l'on installe la tubulure, il n'est pas rare que la vieille tubulure doive être retirée. Dans certains cas, l'hiver aura fait des dommages ou la tubulure aura simplement fait son temps. Dans tous les cas, il faudra se débarrasser de la vieille tubulure et il est important de bien le faire.



Brûler de la tubulure n'est pas une bonne idée. Dans bien des cas, des règlements municipaux interdisent de faire des feux, mais c'est surtout pour votre santé qu'il faut s'inquiéter. La fumée d'un feu de plastique endommage vos poumons de manière importante et rejette des polluants dans l'air. En plus, les résidus du feu risquent de contaminer le sol de votre érablière. **Laisser la tubulure chez soi n'est pas non plus une bonne idée.** En effet, ce plastique va contaminer le sol et faire perdre de la valeur au terrain. En plus, lors de la vente du terrain, de la tubulure pourrait être considérée comme un vice caché. Mettre la tubulure aux poubelles n'est pas souhaitable, car cela contribue à l'enfouissement qui est très dispendieux.

Considérant tous ces risques à la santé humaine, à l'environnement et les coûts reliés à l'enfouissement de tubulure, **la meilleure solution pour se départir correctement de la tubulure est de la recycler.** Dans Bellechasse, recycler de la tubulure chez Environek à St-Malachie favorise l'économie locale tout en réduisant les coûts d'enfouissement. Pour transformer ce résidu en une ressource, il suffit de trier la tubulure afin de séparer les différentes composantes (plastique, métal). Plus le tri est minutieux, plus la valeur de la tubulure sera grande. Il est même possible de recevoir un remboursement si la tubulure est triée.

Tous les acériculteurs sont invités à profiter des services de recyclage de tubulure indiqués dans le tableau accompagnant ce texte.

SOURCE :

Vincent Beaudoin

Chargé de projet en sensibilisation GMR

Service de la Gestion des Matières résiduelles de la MRC de Bellechasse

vbeaudoin@mrcbellechasse.qc.ca

418-466-2495 poste 202

50, 1^{er} rang Nord-Est, Armagh, Qc – G0R 1A0

TEL : (418) 466-2495 FAX : (418) 466-3073

garage.mrc@globetrotter.net

www.mrcbellechasse.qc.ca/gmr

